

## **La consommation d'antidépresseurs et d'antipsychotiques en maison de repos**

Selon une étude menée par une mutualité de notre pays, la consommation d'antidépresseurs et d'antipsychotiques augmente sensiblement chez les seniors après leur entrée en maison de repos. Ainsi la consommation d'antidépresseurs passe de 39 à 45 % tandis que celle d'antipsychotiques augmente de 13 à 18 %.

Cette étude de la mutualité date de 2010 et a été réalisée auprès de 6.943 seniors de plus de 70 ans résidant en maison de repos.

Au vu de ces chiffres, la députée, Madame Véronique Cornet, se demande s'il ne serait pas opportun d'instaurer une évaluation qualitative et quantitative obligatoire et régulière des prescriptions effectuées par les médecins coordinateurs des maisons de repos. Existe-t-il une corrélation entre la délivrance de ces médicaments et la qualité de l'accueil, la solitude, le temps consacré à chaque personne ?

Telles sont les questions posées à Madame la Ministre Tillieux.

D'emblée, Madame la Ministre Tillieux a répondu que la politique relative à la prescription des médicaments et à l'art de guérir relève de la compétence du Fédéral et qu'il ne lui appartient pas d'instaurer une évaluation de la prescription de médicaments en maison de repos. Mais elle ajoute que cette problématique fait l'objet de beaucoup d'attention et de citer notamment :

- plusieurs concertations entre les communautés et les régions,
- création d'un groupe de travail par Madame la Ministre Laurette Onkelinx,
- avis rendu par le Conseil national des établissements hospitaliers quant au renforcement du rôle du médecin coordinateur.

Madame la Ministre ajoute que « la politique de qualité dans l'accueil et l'accompagnement des résidents est clairement un indicateur d'alternative au prescrit de médicaments ».

Elle en profite pour rappeler que le projet de vie des établissements pour personnes âgées est un outil obligatoire et qui doit préciser les mesures prises pour respecter la personnalité des résidents, apaiser le sentiment de rupture ressenti lors de l'entrée en maison de repos, déceler les aspirations de chaque résident et leur proposer des activités en relation avec leurs aptitudes et leurs capacités.

En outre, Madame La Ministre fait référence à d'autres études qui précisent que les antidépresseurs sont efficaces mais que les effets secondaires de ceux-ci peuvent augmenter en fonction de l'âge. Elle propose dès lors d'agir préventivement en réfléchissant à d'autres approches thérapeutiques et notamment à des soins psychothérapeutiques.

Elle précise enfin qu'en pratique ambulatoire, la Région wallonne fait ces propositions via son service SeNices de santé mentale. Certaines initiatives spécifiques destinées aux aînés sont subventionnées au sein de certains services de santé mentale comme à Malmédy, Louvain-la-Neuve et Namur.

***Lien vers cette question parlementaire sur le site du parlement wallon :***

[http://parlement.wallonie.be/content/print\\_container.php?print=quest\\_rep\\_voir.php&id\\_doc=48848&type=28](http://parlement.wallonie.be/content/print_container.php?print=quest_rep_voir.php&id_doc=48848&type=28)

Question juridique rédigée par Cécile Le Maire, référente juridique au siège d'Infor Homes

Wallonie.